vinetur

La Moldavie envisage des autorisations de plantation pour rapprocher sa réglementation vitivinicole de celle de l’Union européenne

Le projet de loi allège les obligations déclaratives des producteurs et renforce la traçabilité dans toute la filière vitivinicole.

vendredi 13 novembre 2026



La Moldavie envisage de mettre en place un nouveau système d’autorisations pour planter et replanter des vignes destinées à la production de vin, afin de rapprocher sa réglementation des normes de l’Union européenne.

InfoMarket a rapporté jeudi 12 novembre qu’un projet de loi modifierait le cadre applicable à la plantation et à la replantation de vignes dans le secteur vitivinicole. Selon le média, ces activités seraient soumises à une autorisation obligatoire, tandis que les règles générales de conformité applicables aux producteurs seraient également révisées.

Les changements proposés ne se limitent pas à la création de vignobles. InfoMarket indique que le projet simplifierait aussi considérablement les obligations de tenue de registres des producteurs de vin. Il instaurerait parallèlement de nouvelles règles de traçabilité des produits, applicables à l’ensemble de la filière.

Cette combinaison laisse entrevoir une évolution réglementaire plutôt qu’une simple mise à jour technique. S’il est adopté, le régime d’autorisation imposera une démarche formelle aux viticulteurs souhaitant planter de nouvelles vignes ou replanter des parcelles existantes destinées à la production de vin. L’allègement prévu des obligations de tenue de registres laisse entendre que les autorités cherchent également à réduire certaines contraintes administratives, tout en renforçant le contrôle du suivi des produits dans la chaîne d’approvisionnement.

Le volet consacré à la traçabilité pourrait revêtir une importance particulière pour les producteurs et les exportateurs. Des règles de traçabilité renforcées impliquent généralement une documentation plus détaillée sur l’origine et la circulation des produits, ce qui peut contribuer à rapprocher les contrôles nationaux des attentes des marchés européens. Pour les caves et les autres entreprises du secteur des boissons dépendant de l’approvisionnement en raisins, le projet pourrait marquer une évolution plus large de la gestion des vignobles, des contrôles de production et du respect des règles, à mesure que la Moldavie se rapproche des normes du marché de l’UE.

Le média n’a pas donné davantage de précisions sur le fonctionnement concret du système d’autorisations, notamment sur l’autorité chargée de délivrer les autorisations, les critères auxquels les viticulteurs devraient satisfaire ou la durée de la procédure. Il

n’a pas non plus indiqué à quelle échéance le projet pourrait poursuivre son parcours législatif.

L’orientation du projet est néanmoins claire. La Moldavie étudie des règles qui rapprocheraient davantage le secteur vitivinicole des normes européennes, tout en modifiant la manière dont les producteurs consignent leurs activités et dont les autorités assurent la traçabilité des produits. Cela pourrait influer sur les décisions de renouvellement des vignobles, les projets d’expansion et les coûts de mise en conformité dans l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement du vin.

Ce projet intervient alors que le rapprochement avec les règles de l’UE façonne les choix politiques dans plusieurs secteurs en Moldavie. Dans le domaine du vin, l’obligation d’obtenir une autorisation pour planter ou replanter des vignes constituerait un changement structurel pour les viticulteurs, tandis que les dispositions relatives à la traçabilité pourraient avoir des conséquences pour les caves, les embouteilleurs, les distributeurs et les autres entreprises du secteur des boissons qui s’appuient sur des registres précis de l’origine et de la production.